

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

COLORANT UNIVERSEL VERMILLON

Version:1

Date de la première édition: 26/04/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

- | | |
|---|--|
| 1. 1. Identificateur de produit: | COLORANT UNIVERSEL VERMILLON |
| 1. 1. 1. N°CE: | Non applicable. |
| 1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: | Utilisations identifiées pertinentes : • Pour toutes solutions de peintures, patines, glacis, vernis... |
| 1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: | FLUIDEMAIL-Empreintes spécialités
ZI des Quatre Vents
F-95650 Boissy
France
Tél: +33 (0)1 34 66 97 25
Télécopie: +33 (0)1 34 66 97 79 |
| 1. 4. Numéro d'appel d'urgence: | FR - INRS Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245 |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- | | |
|---|---|
| 2. 1. Classification de la substance ou du mélange: | Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses |
| 2. 2. Éléments d'étiquetage: | |
| 2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: | Aucun selon les règlements et directives (CE) n°19 07/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations. |
| 2. 2. 2. Mention de danger: | Aucune selon les règlements (CE) n°1907/2006 - 12 72/2008 avec leurs modifications et adaptations. |
| 2. 3. Autres dangers: | - |

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- | | |
|---|--|
| 3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers: | • PIGMENT ROUGE PR112
- Conc. (% pds) : 2.5 < C ≤ 10
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16. |
|---|--|

4. PREMIERS SECOURS

- | | |
|---|---|
| 4. 1. Description des premiers secours: | |
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | - NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

COLORANT UNIVERSEL VERMILLON

Version:1

Date de la première édition: 26/04/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut entraîner: oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO2)
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Danger d'explosion des vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO2) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Etre vigilant à un retour de flamme possible. Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Eviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Écoper ou pomper le liquide le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un récipient adéquat. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

COLORANT UNIVERSEL VERMILLON

Version:1

Date de la première édition: 26/04/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air
Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre.
Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.
Éviter les décharges d'électricité statique.
Ventilation le long du sol.
Température maximum de manipulation: 25°C

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 25 °C
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
Conserver dans un endroit très bien ventilé.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes.

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:

Conserver hors de la portée des enfants.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'information disponible au sujet du produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (appareil respiratoire avec filtre A)

8. 2. 2. Protection des mains:

gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

tablier et bottes résistants aux solvants

8. 2. 4. Protection des yeux:

lunettes de sécurité ou écran facial

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

COLORANT UNIVERSEL VERMILLON

Version:1

Date de la première édition: 26/04/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|----------------------------|--|
| 8. 3. Mesure(s) d'hygiène: | Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible. |
|----------------------------|--|

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|-----------------|
| 9. 1. 1. Aspect: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | rouge |
| 9. 1. 3. Odeur: | caractéristique |
| 9. 1. 4. PH: | Non applicable. |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | >60°C |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | Non applicable. |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | >1 |
| 9. 1. 9. Viscosité: | Non déterminé. |

9. 2. Autres informations:

- | | |
|-----------------------------------|-----------------|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | diluable |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Non applicable. |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | na |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Le produits est stable lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | - |
| 10. 5. Matières incompatibles: | - |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances |
| 11. 2. 4. Ingestion: | se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|------------------|---|
| 12. 1. Toxicité: | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
|------------------|---|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

COLORANT UNIVERSEL VERMILLON

Version:1

Date de la première édition: 26/04/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

12. 2. Persistance et dégradabilité:	Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Conformément à l'annexe XIII du règlement CE n°1907 /2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH) : le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très persistant et très bioaccumulable).
12. 6. Autres effets néfastes:	Pas d'information disponible au sujet du produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Peut être recyclé. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Destruction par incinération / pyrolyse.
13. 2. Emballages contaminés:	Ce produit est livré en emballage consigné. Après utilisation, rincez le soigneusement et rendez le vide, bien fermé à votre fournisseur pour être réutilisé. Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	Non applicable.
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non selon étiquetage 5.2.1.8 ADR/RID et 5.2.1.6.3 IMDG
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Pas d'évaluation de la sécurité chimique réalisée sur les mélanges.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. 91 / 155
16. 2. Texte complet des phrases dont le n°figure en rubrique 3:	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

COLORANT UNIVERSEL VERMILLON

Version:1

Date de la première édition: 26/04/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.	
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. 1. Date de la première édition:	26/04/2016
16. 5. 2. Version:	1
16. 6. Réalisé par:	C.LIMANDAS